

Chosson, un ingénieur du Corps des mines au sein des établissements Schneider et Cie

Introduction

« Mon cher Monsieur Chosson... J'ai pensé qu'il valait mieux ne pas attendre une conversation que je me proposais d'avoir un jour avec vous. Il s'agit de la situation que vous occupez dans la maison (Schneider et Cie) à la tête du service des mines. Lorsque mon père et moi vous avons confié cette branche importante de nos industries, nous attendions, je dois le dire, les meilleurs effets de votre collaboration. Ce n'est pas sans regret que j'ai dû constater bien des fois et dans des occasions importantes que les faits ne répondaient pas à cette espérance et à mes désirs légitimes. Je ne veux pas dresser de trop grands développements à ces observations, ni les faire dégénérer en récriminations inutiles, mais je ne peux m'empêcher de citer entre autres les mécomptes graves que j'ai éprouvés à Allevard et à Brassac. Je suis obligé de vous les imputer directement, car jamais, je le crois, un ingénieur n'eut à sa disposition des moyens plus puissants avec plus de liberté d'action¹. » Par ce courrier, Henri Schneider met un terme à la mise en disponibilité de l'ingénieur ordinaire des mines de 2^e classe Chosson, entré au service de son entreprise en 1873, alors qu'il était à la tête du sous-arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône. En effet, Chosson est issu du Corps des mines qu'il a intégré après de brillantes études, marquées successivement par sa réussite au concours d'entrée de l'École polytechnique et un classement de sortie le plaçant parmi les meilleurs². Les besoins de formation d'ingénieurs des Mines augmentent, à un moment où l'industrie française est en plein développement et alors que plusieurs ingénieurs se sont placés au service de l'industrie privée. Ses trois années à l'École des mines, comme élève-ingénieur, se soldent à nouveau de manière plus qu'honorable, puisqu'il termine 4^e, malgré la concurrence de futurs grands noms du Corps et de l'industrie minière et sidérurgique française. En effet, font partie de cette promotion les ingénieurs Keller, Vicaire, Le Verrier, Ledoux et Fuchs.



Photographie de la promotion des élèves-ingénieurs de l'École des mines de Paris de 1858, au sein de laquelle figure Chosson (au centre), fonds ENSMP

¹ J-Ph. PASSAQUI, « Faire main basse sur le minerai de fer alpin, une tentative des Schneider pour contrer les prétentions des fournisseurs (1869-1899) », *Actes du colloque Les chemins du fer*, Belledonne, 2016, p. 153.

² Sur ce Corps, cf. A. THÉPOT, *Les ingénieurs des Mines du XIX^e siècle, histoire d'un corps technique d'État*, Tome I : 1810-1914, Paris, Éditions Eska, 1998, 509 p.

La carrière de Chosson, malgré des débuts encourageants, est plus terne. Signe d'ailleurs de cet oubli relatif, il est le seul de sa promotion à ne pas avoir de notice sur le site animé par Robert Mahl. Ainsi, Charles Ledoux est le fondateur de la grande entreprise Penarroya qu'il a longtemps dirigée. Fuchs a occupé la chaire de géologie de l'École des Mines de Paris. Le Verrier a été professeur à l'École des mines de Saint-Étienne, de même que Vicaire. Quant à Keller, il a terminé sa carrière comme inspecteur général des Mines, après avoir notamment réalisé des travaux statistiques et des études sur la sécurité au travail dans les mines. Cet article permet donc de combler une lacune dans la connaissance du Corps des mines, tout en répondant en parallèle à deux questions. Pourquoi l'industrie privée a-t-elle eu autant recours, à partir des années 1860-1870, à des fonctionnaires, comme directeurs ou comme ingénieurs-conseils, en vue d'assurer le développement ou le redressement d'entreprises minières et sidérurgiques ? Quels conflits d'intérêts ont pu apparaître pour ces ingénieurs ayant demandé une disponibilité, entre leur appartenance au Corps et leur entreprise ? Pour ce faire, après avoir étudié l'importance prise par cette forme de recrutement pour assurer la direction, technique surtout, des grands établissements miniers et sidérurgiques français, nous nous intéresserons à la carrière réalisée par Chosson, dans le Corps, mais aussi et surtout au sein des établissements Schneider, avant d'aborder comment, en définitive, cette carrière prometteuse, qui était aussi une source de revenus bien supérieurs à ceux auxquels pouvait prétendre un fonctionnaire, a fini par susciter des tensions avec son administration d'origine. Par rapport aux établissements Schneider et à l'histoire du Creusot, aborder ce personnage de manière plus détaillée que ce que nous avons proposé dans notre thèse de doctorat d'histoire et dans la publication qui en a découlé est intéressant, car l'orientation suivie par les établissements Schneider dans la prise de décision est assez éloignée de celle qui prévaut dans les autres établissements industriels français et explique, au moins en partie, l'échec qu'a rencontré Chosson dans sa mission.

I) Le Corps des mines et l'industrie privée

Au cours des années 1860, la croissance des grandes entreprises minières et sidérurgiques accentue les difficultés de coordination de la production industrielle, de conduite d'une stratégie d'entreprises qui, souvent, pour ce qui concerne celles du Centre de la France, se sont constituées à partir d'établissements parfois concurrents, manquant d'une délimitation claire de leurs champs de compétences respectifs. Certaines entreprises ont particulièrement souffert de cette situation, notamment Châtillon-Commentry, pénalisée par un important endettement et l'absence de synergie entre ses établissements industriels au début des années 1860. Pareille situation tranche avec le dynamisme que connaît à la même époque Boigues, Rambourg et Cie, l'entreprise voisine, dirigée avec fermeté par Stéphane Mony. Ancien élève externe de l'École des mines de Paris, il parvient à impulser une dynamique remarquable, malgré les buts parfois contradictoires des familles fondatrices. Il s'entoure de jeunes ingénieurs pour diriger usines et ateliers. Les usines de Fourchambault, dans la Nièvre, accueillent trois membres de la famille Saglio, tous brevetés de l'École des mines de Paris pendant qu'Henri Fayol, récemment sorti de l'École des mines de Saint-Étienne, fait ses premiers pas à la houillère de Commentry, dans l'Allier.

La question de la direction de ces grandes entreprises est donc cruciale en vue d'assurer profits et pérennité. Mais le personnel disposant de la compétence professionnelle est rare. À la maîtrise technique couvrant les activités minières et métallurgiques doit s'ajouter la capacité à diriger des entreprises regroupant des milliers de salariés. Quelques jeunes ingénieurs civils des mines, fraîchement brevetés des École des mines de Paris ou de Saint-Étienne, font de belles carrières. Mais pour couvrir l'édifice industriel, les grandes entreprises

privilégient le recrutement ou le conseil d'ingénieur du Corps des mines. Ce petit groupe d'hommes est recherché pour ses compétences, reconnues depuis que l'un d'entre eux, Jules Callon, a assuré la direction des mines de la Grand-Combe, pour les redresser avant de les développer. L'expérience est restée brève car les multiples fonctions de Callon l'ont amené à abandonner la direction, pour ne conserver qu'une mission d'ingénieur-conseil, associée à une présence au conseil d'administration. Le personnage à l'origine du recrutement de Callon sut se souvenir de cette remarquable réussite. En effet, Callon a été recruté par Paulin Talabot, lui-même issu du Corps des Ponts et Chaussées et figure tutélaire du capitalisme français du second tiers du XIX^e siècle. Quelques années plus tard, au moment de constituer la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, Talabot eut recours au même procédé, en recrutant à nouveau un ingénieur des Mines, en poste dans le département du Gard, Alphonse Parran en l'occurrence. À ses compétences techniques, ce dernier venait d'ajouter des qualités de courage et de meneur d'hommes. Le succès rencontré par Parran dans la capacité à coordonner tous les pans de l'activité industrielle d'une entreprise de grande envergure, après celui remporté par Callon quelques années plus tôt, ne pouvait que retenir l'attention³.

II) Chosson et le Domaine minier Schneider

Au sein des établissements Schneider et Cie, la question de la direction de l'entreprise ne se pose pas. Elle est et reste une prérogative du ou des gérants. Les directeurs de l'usine du Creusot peinent d'ailleurs à s'imposer dans ce cadre. Or, à la fin des années 1860, l'entreprise change de dimension. Surtout, elle cesse d'être articulée autour des trois sites historiques du Creusot, de Chalon et de Perreuil. Le rachat successif des houillères de La Machine (Nièvre) et de Montchanin-Longpendu (Saône-et-Loire) en 1869, de Montaud, à Saint-Étienne (Loire), en 1872 et, la même année, des prises de participation dans celles de Brassac (Puy-de-Dôme) et de Beaubrun (Loire) ont modifié le centre de gravité de l'entreprise en accroissant significativement la place des mines. Certes, contrairement à Commentry-Fourchambault, il ne s'agit encore que d'une activité secondaire, subordonnée à la sidérurgie et aux constructions mécaniques, mais elle implique de disposer d'un personnel compétent pour moderniser des exploitations désuètes tout en assurant la commercialisation du charbon qui excède les besoins du Creusot. En outre, l'accroissement du Domaine minier ne se limite pas aux mines de charbon. Il déborde ce périmètre pour gagner, en 1874-76, les exploitations de minerai de fer. Pendant que l'entreprise prend le contrôle des gisements de Saint-Georges d'Hurtières et de La Taillat, à Saint-Pierre d'Allevard, respectivement en Savoie et en Isère, elle engage une transformation presque complète de ses exploitations minières. À une campagne de recherches d'envergure s'ajoutent la construction de cités minières, des prouesses techniques dans l'acheminement de la houille et du minerai, depuis les carreaux des puits et des galeries jusqu'au Creusot. Il faut donc, pour parvenir à bonnes fins, disposer d'un personnel très qualifié et plus nombreux que par le passé. C'est pourquoi, avec le recrutement d'Alphonse Chosson, s'ouvre une nouvelle page dans l'histoire de l'entreprise. Jusqu'à présent, les compétences minières se bornaient au poste d'ingénieur en chef de la houillère du Creusot. Ailleurs, y compris à la mine de fer de Mazonay-Change, de simples techniciens formés sur le terrain suffisaient à mettre en valeur des ressources dont l'extraction était facilitée par la proximité de la surface, la régularité des couches, et la mobilité des minières où étaient exploitées les minerais alluvionnaires. Au cours des années 1860, les établissements Schneider ont bien recruté des ingénieurs civils des mines, issus notamment de l'École des Mines de Paris, mais davantage comme sidérurgistes, au moment de la création du

³ Archives nationales (AN), F 14/02735/1, Dossier individuel de l'ingénieur des Mines Jean Antoine Alphonse Parran.

laboratoire en 1861 et de la mise au point d'un système normé de fontes, fers et aciers⁴. Ils ont perdu des compétences après le départ des frères Deseilligny⁵ et de Gustave Petitjean. Une réorganisation d'envergure est conduite pour faire des mines un service à part entière au sein de l'entreprise. Si Chosson possède le titre de directeur-ingénieur en chef des mines Schneider, chaque exploitation dispose de son propre ingénieur-directeur. En 1875, année qui voit l'organigramme des mines Schneider prendre une forme aboutie, de Biauzat dirige la houillère du Creusot, secondé par Durand, Busquet celle de Decize-La Machine, avec, à ses côtés, Cluzel. Ollier est ingénieur-directeur de celles de Montchanin-Longpendu avec, sous ses ordres, les ingénieurs Gromier et Héliot. Desbief dirige les mines de Montaud, tout en représentant les établissements Schneider dans l'ensemble du bassin de la Loire. Pour les minerais de fer, Raymond, qui remplaça par la suite Chosson au départ de celui-ci, est ingénieur-directeur des mines Schneider en Savoie (Saint-Georges d'Hurtières, Aiguebelle et Modane)⁶. Quant à Alleverd, c'est sans doute le lieu où l'influence de Chosson est la plus manifeste. Le site est dirigé par Picot. Cette répartition des postes n'est pourtant pas figée puisque, par exemple, avant le rachat des mines de fer de Saint-Georges, Raymond a été successivement affecté à la houillère du Creusot puis à celle de Montchanin.

Quand il est recruté par Eugène et Henri Schneider, Alphonse Chosson n'a encore derrière lui qu'une faible expérience et la tâche qui lui est confiée est sans commune mesure avec les fonctions occupées jusqu'à présent. Mais, avant lui, Charles Lan a rencontré un succès remarquable à la direction technique de Châtillon-Commentry⁷, alors qu'il enseignait auparavant la métallurgie à l'École des mines de Saint-Étienne, au moment où Hugues Darcy, président du Conseil d'administration de Châtillon-Commentry est venu lui proposer de se mettre en disponibilité du Corps des mines, pour assurer le redressement de son entreprise. Des précédents très encourageants existent donc⁸.

Chosson est né à Romans en 1838. Il est entré à Polytechnique en 1856⁹, avant d'intégrer l'École des mines de Paris comme élève-ingénieur. Il en sort en 1862 avec le titre d'ingénieur ordinaire des Mines de 3^e classe. Affecté à la tête du sous-arrondissement minéralogique de Lille, il profite d'une proposition du ministère des Travaux publics pour se placer au service de l'Empire ottoman pendant deux ans, avec notamment, pour mission, l'étude des potentialités et la direction de gisements de cuivre situés en Anatolie et en Syrie. Détaché en 1863, il rentre en France au début de 1867¹⁰. À son retour, il profite de la nouvelle affectation de l'ingénieur Jordan pour obtenir le poste de Chalon-sur-Saône, un des plus intéressants de France pour un ingénieur ordinaire, du fait de la diversité des activités. Il y reste jusqu'à son recrutement par les établissements Schneider, en se signalant plus particulièrement en deux occasions. Il est un des acteurs majeurs des tentatives de sauvetage à la suite de la catastrophe du puits Cinq-Sous, à Montceau-les-Mines, en 1867, et rédige, de concert avec l'ingénieur en chef Tournaire, son supérieur direct, un rapport sur l'état de l'industrie schisteuse d'Autun

⁴ On pense notamment à l'œuvre de Victor Louis Charles Daix et Jules André Damour.

⁵ Alfred Deseilligny est un ancien élève de l'École centrale.

⁶ Ces éléments ont été reconstitués à partir des annuaires insérés dans les Bulletins de la Société de l'Industrie Minérale pour la période correspondante.

⁷ A-F. GARÇON, *Entre l'État et l'usine, l'École des mines de Saint-Étienne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 276.

⁸ J-Ph. PASSAQUI, « Au cœur de la transition d'une grande entreprise sidérurgique : le binôme Maisonneuve-Thoste au sein de Châtillon-Commentry », *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois* 2015, t. CXXIII, 2016, p. 61-86.

⁹ Entrée 12^e, sortie 7^e. AN, F 14 11410, État des services de M. Chosson.

¹⁰ Au cours de cette mission, il a notamment rédigé, à la demande de l'ambassadeur de France à Constantinople, un rapport intitulé *Détails économiques sur les mines de cuivre de Argana et Tépé-Khan*.

suffisamment remarqué pour être publié dans les *Annales des Mines*¹¹. Son recrutement par Schneider et Cie s'effectue alors qu'il demande, depuis plusieurs années, de nouvelles affectations, pour le rapprocher de ses propriétés familiales, situées dans la région de Grenoble¹². Bien qu'il n'ait pas dirigé d'exploitations depuis son retour de mission dans l'Empire ottoman, Chosson a pour lui son passé de praticien auprès de mines et de fonderies de cuivre et, surtout, de bien connaître les exploitations minières Schneider situées Saône-et-Loire. Chaque année, il les a visitées dans le cadre de ses tournées d'inspection. Son recrutement est d'autant mieux accepté par l'administration qu'il renvoie à des précédents évoqués dans cet article et que sa demande de mise en disponibilité, validée par son nouveau supérieur, l'ingénieur en chef Jutier, est associée à une demande d'affectation à Chalon-sur-Saône de l'ingénieur ordinaire des Mines Delafond¹³. Ce dernier présente la particularité de bien connaître la Saône-et-Loire, puisqu'il est né à côté de Macon. Il a laissé une remarquable impression lors de son passage à Besançon. En outre, il ne découvre pas les exploitations du Creusot et de Blanzay qu'il a visitées en détails, comme élève-ingénieur, pour rédiger un mémoire sur les méthodes d'exploitation dans les houillères du Centre de la France. La transition entre Chosson et Delafond n'aurait donc pas d'incidence sur les dossiers en cours, Chosson et Delafond étant remarquablement notés par leurs supérieurs, le premier ayant notamment remis de l'ordre dans des dossiers de demande en concession ayant accumulé les retards et les lacunes.

Une fois recruté par Schneider et Cie, Chosson se signale notamment par ses études portant sur la circulation des produits des mines Schneider. À La Machine, à Montchanin-Longpendu, à Mazonay, à Saint-Georges et enfin à Alleverd, il parvient à améliorer considérablement l'écoulement de la production à destination du Creusot, tout en recherchant, autant que possible, à adopter, au niveau des wagonnets, des plans inclinés comme des locomotives, des équipements qui puissent être fabriqués par l'entreprise et adaptés aux besoins de l'ensemble des exploitations Schneider¹⁴. Il se montre partisan, tout en prenant en compte les spécificités de chaque gisement, d'une certaine standardisation du matériel des mines Schneider.

Si Alleverd occupe une place particulière dans la politique minière de l'entreprise, et donc dans les attributions et réalisations de Chosson, c'est sans doute parce que le minerai présente des qualités exceptionnelles, à un moment clé. La raréfaction des grands contrats de rails, avec l'achèvement du réseau français et le passage à l'acier, rend impérieuse la recherche de nouveaux débouchés. En 1876, Schneider et Cie rencontrent leurs premiers succès dans le domaine des blindages de marine, à la suite du 1^{er} concours de La Spezia¹⁵. Le minerai de fer spathique d'Alleverd est aussi nécessaire alors que vient d'être construit un atelier de fabrication de bandages. Aux travaux de reconnaissance des différents filons s'ajoutent des efforts en terme de recrutement et de stabilisation du personnel, ainsi que ceux, déjà évoqués, dans le domaine du triage, du stockage et de l'acheminement de la production. Chosson préconise, pour faire face à l'urgence, un aménagement en deux étapes, avec la création, tout d'abord, d'un ensemble de câbles aériens provisoires, remplacés par une succession de plans

¹¹ A. CHOSSON, « De la situation de l'industrie des schistes bitumineux du bassin d'Autun », *Annales des Mines*, 1871, p. 357 à 359.

¹² Demandes formulées en 1866 et 1869.

¹³ Qui est en poste à Besançon.

¹⁴ AFB, fonds contentieux, Picot, Courrier à MM. Schneider et Cie, Alleverd, le 29 janvier 1874.

¹⁵ C. BEAUD, « Les Schneider marchands de canons (1870-1914) », *Histoire, économie et société*, Vol. 14, n°1, 1995, p. 111.

inclinés. La production de la concession de la Taillat progresse de manière considérable¹⁶. Limitée à 3 000 tonnes au moment du rachat par Schneider, elle atteint 42 900 tonnes en 1878¹⁷. Mais ces excellents résultats industriels sont occultés par les relations de plus en plus tendues entre les vendeurs des mines d'Allevar, Charrière et Cie en l'occurrence, qui se sont réservés une partie de la production pour poursuivre leur activité (sous forme « d'affouage ») et Schneider et Cie, les acheteurs, obligés de mettre en valeur un gisement riche, mais exploité jusqu'à présent dans des conditions quasi-artisanales : « Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli, copie d'une lettre de MM. Charrière et Cie, qui réclame, de votre part, une prompte réponse pour combattre les prétentions dérisoires de ces messieurs au sujet de la qualité des minerais que nous leur livrons... Nous vous laissons le soin de répondre à cette lettre qui a trait à des questions trop délicates pour que nous en assumions la responsabilité. Il nous paraît en effet préférable que ces prétentions qui prennent un caractère regrettable et inquiétant pour l'avenir, soient combattues directement par vous¹⁸. »

III) Conflits d'intérêts

Le passage d'Alphonse Chosson au sein des établissements Schneider n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives de l'Académie François Bourdon. Grâce aux mémoires laissées par Joseph Barba, nous possédons quelques détails sur la vie privée de Chosson. Il résidait au Creusot et non à Paris et, recruté célibataire, ayant connu une intense mobilité géographique, il s'est marié avec une personne dont la famille était originaire de Santenay et semble bien inséré dans le cercle des ingénieurs creusotins¹⁹.

Mais ses années chez Schneider ont aussi eu des conséquences négatives sur sa carrière au sein du Corps. En effet, en 1875, il découvre par la lecture des Annales des Mines que ses camarades de promotion accèdent tous au rang d'ingénieur ordinaire de 1^{re} classe quand il reste à la 2^e classe. Ce retard ne provient pas directement de sa mise en disponibilité. Pendant les cinq premières années de celle-ci, un ingénieur du Corps conserve ses droits à la retraite et à l'avancement²⁰. Mais, dans le cas de Chosson, il a fallu attendre sa réintégration dans le Corps pour qu'il obtienne la 1^{re} classe. Si une année fut perdue par méconnaissance des règlements administratifs, Schneider aurait dû demander cette promotion pour Chosson, les retards qui s'accumulent proviennent ensuite des conflits d'intérêts qui ont, à plusieurs reprises, émaillé sa carrière. Le premier et le plus important d'entre eux survient au moment de la discussion du montant de la redevance proportionnelle à laquelle sont assujetties les concessions exploitées par Schneider et Cie. En contrepartie du privilège considérable que l'État accorde en créant une concession, son exploitant doit verser une redevance dite proportionnelle qui représente en fait 5% du revenu net de l'exploitation. Cette somme est calculée chaque année par un comité d'évaluation comprenant l'ingénieur des Mines en

¹⁶ Schneider et Cie se sont portés acquéreurs d'un ensemble de concession mais, à cette époque, seule celle de La Taillat est exploitée. La concession dite de la Croix-Reculet a aussi été exploitée par Schneider et Cie, mais après le départ de Chosson.

¹⁷ Ces données proviennent de deux courriers rédigés par Chosson les 27 juin 1880 et 23 septembre 1880 et conservées dans le fonds contentieux de Schneider et Cie, conservé par l'AFB, à la suite du refus des usines d'Allevar (entreprise Charrière et Cie), d'accepter le minerai fourni par Schneider et Cie, qu'ils jugent trop pulvérulent. Ces courriers, qui sont rédigés quelques semaines avant le renvoi de Chosson, se situent à un moment où les relations conflictuelles entre Le Creusot et Allevar prennent une tournure systématique.

¹⁸ AFB, Fonds contentieux, Courrier de Cluzel à MM. Schneider et Cie, Saint-Pierre d'Allevar, le 15 septembre 1880.

¹⁹ Jeanne Roche, née en 1838 à Rambouillet. Le mariage a été célébré à Lyon, le 14 juin 1875. Ils ont eu quatre enfants entre 1876 et 1880.

²⁰ Par décret du 24 décembre 1851.

charge du sous-arrondissement minéralogique, ainsi que certains exploitants. Son montant fait l'objet d'âpres discussions. Pour l'établir, il convient de déterminer la valeur du minerai ou de la houille. Dans le cas de Schneider, le problème est complexe car l'entreprise possède ses propres exploitations. Il s'agit donc, pour elle, d'une simple question de tarification interne. Du fait de l'existence de cette redevance, elle a tout intérêt à minorer la valeur des produits de ses mines, et à leur faire supporter des coûts qui correspondent à des frais généraux de l'entreprise, répartis sous forme de quote-part. Chosson ingénieur du Corps a combattu cette pratique d'ailleurs communes aux entreprises intégrées. Chosson directeur des mines Schneider a, au contraire, fait sienne les justifications qu'il refusait les années précédentes. Il s'est retrouvé en porte-à-faux, ce qui lui a valu une remontrance écrite et réitérée du ministre des Travaux publics, accompagnée d'un refus de lui accorder une promotion tant que Chosson n'aurait pas mis un terme à sa disponibilité. La réponse qu'il adresse ultérieurement au ministre des Travaux publics : « L'attitude que l'on me reprochait était commandée par les services les plus simples de ma position²¹ » renvoie au fait que Charles Lan s'est retrouvé dans la même situation, à propos des houillères de Bézenet exploitées par Châtillon-Commentry. Il a alors déployé un argumentaire proche de celui de Chosson, mais sans l'accompagner d'un mémoire remettant en cause les pratiques de sa propre administration. Pour Chosson comme pour le Corps, il n'y a pas de contradictions entre la mission au sein d'une administration et celle au service d'une entreprise privée. Il le rappelle d'ailleurs à son ancien supérieur, l'ingénieur en chef Jutier : « Vous êtes le mieux à même d'apprécier les services rendus par moi alors que j'étais attaché au sous-arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône et ceux que je rends encore présentement au pays en servant la grande compagnie à laquelle je suis attachée²². » Mais c'est surtout son attitude au moment du comité qui a pesé : « L'ingénieur des Mines (Delafond) a trouvé un contradicteur acharné dans M. Chosson, qui est venu défendre devant le comité des intérêts de la Cie du Creusot. M. Chosson ne s'en est pas tenu là. Il a apposé sa signature au bas d'un long mémoire qui est annexé au procès-verbal de la séance et où se trouvent reproduites les observations qu'il a présentées... Il faut, par suite, à regret constater que cet ingénieur est sorti de la réserve qui lui était imposée à un double titre, d'abord comme appartenant au Corps des mines, ensuite comme prédécesseur de M. Delafond dans le service du sous-arrondissement de Chalon... C'est un spectacle qui n'est certainement pas fait pour relever la dignité du Corps des mines²³. »

D'autres questions se posent au cours de sa carrière. Retourné au sein du Corps, Chosson, après avoir passé quelques mois comme ingénieur ordinaire au sein du sous-arrondissement de Besançon²⁴, est nommé ingénieur en chef des Mines. Il prend la tête d'un des arrondissements minéralogiques les plus importants de France, celui de Saint-Étienne. Il se retrouve donc régulièrement face aux intérêts miniers de Schneider. En effet, c'est alors qu'il est en poste à Saint-Étienne que Schneider arrête, en 1886, l'extraction de la houille dans l'amodiation de Montaud, située dans le bassin stéphanois. En 1887, il est un des premiers à participer au sauvetage qui fait suite à une explosion de grisou du puits Châtelus, situé dans la concession de Beaubrun. Celle-ci est exploitée par une association à laquelle Schneider

²¹ Archives nationales, F14 11410, dossier de l'ingénieur en chef des Mines Chosson, A. Chosson, Courrier adressé au ministre des Travaux publics, Le Creusot, le 22 novembre 1878.

²² AN, F 14 11410, Chosson, Courrier à l'ingénieur en chef Jutier, Le Creusot, Le 19 juin 1876.

²³ AN, F 14 11410, Paris, Ministre des Travaux publics, Versailles, le 31 mai 1877.

²⁴ Situation assez humiliante, car il occupe le poste qui était celui de Delafond avant son affectation à Chalon et, entre-temps, Delafond est passé ingénieur en chef et bien que plus jeune de Chosson, est devenu son successeur. L'action de Chosson est d'ailleurs louée et il reçoit, pour la qualité de ses rapports et procès-verbaux de visite, une lettre de félicitation de Varroy, ministre des Travaux publics.

participe à hauteur de 20%²⁵. Enfin, il s'est retrouvé désigné par le tribunal civil d'Autun pour être expert, avec l'ingénieur Delafond, celui auquel il s'était opposé au moment de la fixation des redevances, pour évaluer l'origine des dégâts d'un immeuble situé au Creusot, au cœur de la fameuse affaire Gouthière²⁶.

C'est donc de manière réitérée que des conflits d'intérêts se sont manifestés et bien au-delà de sa période d'activité au sein de l'entreprise Schneider. En outre, volontaire ou non, cette indécatesse ne s'est pas limitée à ces seuls exemples. Elle s'est aussi manifestée à Saint-Étienne quand Chosson, actionnaire de la filiale locale d'Edison, a accepté d'en être temporairement administrateur-délégué, sans obtenir au préalable l'accord de son administration²⁷. La pratique est courante et, d'ailleurs, le revenu des ingénieurs du Corps ne se limite pas à leur seul traitement. Ils bénéficient de gratifications, de rémunérations accessoires, liées à leur participation à des commissions ou au contrôle du réseau de chemin de fer qui traverse le territoire placé sous leur responsabilité. Leur expertise dans des affaires judiciaires est aussi rémunérée. De même, ils peuvent être sollicités pour étudier des exploitations, conseiller et orienter les travaux, ce qui est le plus souvent accepté, y compris quand les sollicitations concernent le sommet de l'administration des Mines. Au-delà de l'aspect financier, cette expertise renseigne sur la valeur réelle d'une exploitation et peut améliorer les méthodes de déhouillement comme les conditions de sécurité. Quelques mois avant son recrutement chez Schneider et Cie, Chosson, dont le rapport sur la filière schistière de l'Autunois venait d'être publié, avait d'ailleurs été contacté par un fabricant d'huile de schiste et de pétrole de Colombes. Il désirait, avant de construire une usine de distillation dans le bassin de Vouvant, en Vendée, connaître les caractéristiques de ce gisement²⁸. Cela permet d'éviter des situations qui verraient les ingénieurs civils des mines, dont le parcours de formation a été moins prestigieux, avoir des revenus significativement plus élevés que les ingénieurs du Corps.

Conclusion

Usé, déprimé, souffrant de plusieurs pathologies, Chosson demande, au début de 1891, une mise en disponibilité de trois mois pour raisons de santé. Son poste à Saint-Étienne est un des plus harassants. Outre le suivi d'une activité houillère complexe, il est sollicité, comme en 1888, pour seconder le préfet en cas de troubles sociaux. Les machines à vapeur, elles aussi sous sa responsabilité, sont nombreuses, du fait de la présence d'une importante industrie sidérurgique et de constructions mécaniques. Il reste à Saint-Étienne, mais en raison de l'importance de cet arrondissement minéralogique, un successeur lui est nommé, Curières de Castelnau, frère du célèbre général. Si Chosson a bien diagnostiqué les causes de la catastrophe du puits Péliissier, en décembre 1890, au moment où s'est réunie la commission d'enquête présidée par Jean-Baptiste Dumay en charge de déterminer l'origine du drame, ce sera, en définitive, à Castelnau de prendre les mesures nécessaires à une meilleure prise en compte de la sécurité des ouvriers et des installations minières. Quant à Chosson, sa mise en

²⁵ Chosson a aussi été auditionné à la suite de la catastrophe du puits Péliissier, de la compagnie de Villeboeuf, toujours dans le bassin stéphanois, survenue en 1890 et qui a fait 113 morts.

²⁶ Pour déterminer si les fissures d'un bâtiment provenaient de l'activité du marteau pilon ou des travaux de la houillère.

²⁷ AN, F 14 11410, Courrier du ministre des Travaux publics à l'ingénieur en chef des Mines Chosson, Paris, le 10 août 1886.

²⁸ AN, F 14 11410, Dossier de l'ingénieur en chef des Mines Chosson, Courrier de Chosson au ministre des Travaux publics, Chalon-sur-Saône, le 17 juillet 1872.

disponibilité est prolongée jusqu'à ce qu'il obtienne, en 1898, une mise à la retraite anticipée, du fait de son état de santé²⁹.

Le courrier retranscrit au début de cet article laissait supposer que le recrutement d'Alphonse Chosson par Eugène et Henri Schneider a été une erreur et que cet ingénieur des Mines n'a pas été à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée. Il est vrai qu'en comparaison des parcours respectifs d'autres membres du Corps ayant eu aussi fait le choix, à un moment de leur carrière, d'une mise en disponibilité au profit de l'industrie privée, on pense à Lan, Parran et Ledoux notamment³⁰, le legs de Chosson paraît beaucoup moins flatteur. Pour autant, son échec est plutôt celui de la stratégie d'une entreprise et de ses gérants. En effet, Chosson ne peut être tenu responsable de l'état des exploitations acquises par Schneider et Cie. Elles sont toutes, à des degrés divers, confrontées à des difficultés d'exploitation considérables, avec un matériel vétuste, des réserves souvent importantes, mais aux ressources immédiatement disponibles limitées. Chosson n'a été un acteur décisif dans la constitution du Domaine minier Schneider que dans le cadre du rachat des mines de fer de Saint-Pierre d'Allevard. Si son diagnostic du gisement, partagé d'ailleurs par Judey, un autre ingénieur de l'entreprise, est sans doute trop optimiste, il n'est pas responsable des contentieux et litiges qui s'accumulent de 1874 à 1899 entre Schneider et Cie et les maîtres de forges d'Allevard. Chosson, à l'opposé de ce que laisse supposer le courrier d'Henri Schneider, n'a jamais eu la même liberté que ses collègues dont la fonction de directeur était certes, elle aussi, bornée aux questions techniques, mais couvrait l'ensemble de l'entreprise. Le pouvoir décisionnel de Charles Lan se manifestait sur l'accroissement des capacités productives des houillères et des usines de l'Allier, mais aussi sur la spécialisation ou la fermeture des ateliers du Nord de la Bourgogne. Lan pouvait ainsi donner une véritable impulsion à l'ensemble Châtillon-Commentry³¹. Chez Schneider, la cohérence est déjà présente, mais la politique minière répond à des problématiques particulières.

Plusieurs faits tendent à prouver que les réalisations de Chosson ne sont pas négligeables. Une grande partie du pavillon Schneider de l'Exposition universelle de 1878 est dédiée aux investissements miniers de l'entreprise. Des maquettes présentent les prouesses techniques qui ont prévalu afin d'améliorer les conditions d'acheminement du minerai depuis les exploitations alpines notamment³². La conception de ces systèmes de transport est l'œuvre de Chosson. Plus révélateur encore, il faut attendre la veille de la Première Guerre mondiale pour qu'une réflexion soit menée sur le devenir du domaine houiller Schneider en Bourgogne-Nivernais, aucune transformation d'envergure n'ayant été envisagée, au niveau de l'extraction et de la circulation du charbon, depuis les années 1870 et le recrutement de Chosson. Mais de Lan à Chosson, ingénieurs du Corps des Mines, en passant par Mony et Fayol, ingénieurs civils des mines ayant réalisé de belles carrières au sein de Boïgues, Rambourg et Cie, puis de Commentry-Fourchambault, un aspect commun se dessine, celui de la difficulté, pour les grandes entreprises constituées autour d'une ou plusieurs familles, de conserver une maîtrise et un dynamisme techniques, de pouvoir s'adapter à l'évolution des marchés. C'est dans ce

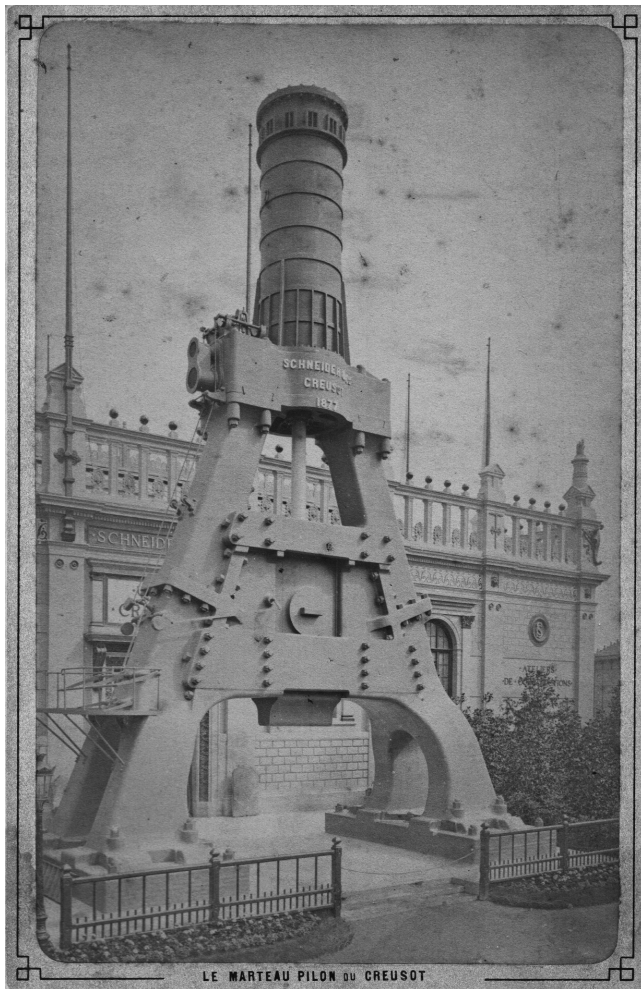
²⁹ Alphonse Chosson est mort à Paris, le 21 décembre 1907.

³⁰ Sur ces congés, Cf. O. HENRY, *Les guérisseurs de l'économie. Ingénieurs-conseils en quête de pouvoir*, Paris, CNRS Éditions, p. 26-27.

³¹ Souvenons-nous aussi du bref et peu marquant passage d'Émile Cheysson comme directeur des établissements Schneider, entre 1871 et 1874.

³² Ces installations, les coupes et les plans sont notamment décrits dans le document suivi conservé à l'Académie François Bourdon : Ch. BRÉHON, *Rapport sur l'exposition des usines du Creusot*, 1878, manuscrit, Schneider et Cie, exposition des usines du Creusot, Annales industrielles, 1878, 22 p. (tiré à part) et J-Ph. PASSAQUI, « Faire main basse sur le minerai de fer alpin. Une tentative des Schneider pour contrer les prétentions des fournisseurs (1869-1899) », *Actes du colloque Les chemins du fer en Belledonne*, 2016, p. 149-150.

contexte que s'expliquent le recrutement comme le semi-échec rencontré par Chosson, venu apporter ses compétences dans un domaine où les Schneider en manquent et alors qu'une véritable compétition s'organise entre les entreprises pour s'arracher les éléments compétents et expérimentés. Les orientations successives que l'ingénieur civil des mines Petitjean, breveté de l'École des mines de Paris, donne à sa carrière, à la direction des houillères du Creusot, puis de celles de Blanzay et enfin à Decazeville, en sont un parfait révélateur. Il a toujours su profiter des difficultés du présent pour s'imposer jusqu'à ce que de nouveaux défis lui soient proposés.



Photographie du pavillon Schneider de l'Exposition universelle de Paris (Fonds auteur)



Vue intérieure du pavillon Schneider, lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1878. Les maquettes des mines des Alpes sont placées entre la statue d'Eugène Schneider (à droite) et la maquette du Creusot (au centre). Au premier plan, la maquette de Saint-Georges, au fond, celle d'Allevard. Fonds Académie François Bourdon.



Autre vue intérieure du pavillon Schneider, lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1878. Les maquettes des mines des Alpes et notamment la pente qu'elles font ressortir illustrent les difficultés techniques auxquelles a été confronté l'ingénieur Chosson, au moment de les mettre en valeur. Fonds Académie François Bourdon.